



## « Atelier 29. Art 51 de la LFSS 2018 : Un outil du pluripro ? »

Session : Vendredi 29 mars session 1

Animateur : Tiphaine HEURTAULT et Patricia HOUDAYER

Intervenants, témoins, experts, usagers :

- Adeline TOWNSEND, membre de l'équipe du rapporteur général du dispositif des innovations en santé de l'article 51, donc auprès de Natacha Lemaire, et chef de projet IPEP
- Pierre BERGMAN, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, responsable du département veille et stratégie et co-pilote IPEP
- Emmanuel FRERE-LECOUTRE, Ministère des solidarités et de la santé – direction de la Sécurité Sociale, chargé de mission auprès de Thomas WANECQ

### SYNTHESE :

En 1<sup>ère</sup> partie, une présentation succincte de l'article 51 et des expérimentations PEPS et IPEP a été réalisée (cf. affiches en annexe)

En 2<sup>nde</sup> partie, les participants se sont positionnés au moyen d'un carton vert (accord) ou d'un carton rouge (désaccord) sur chaque affirmation-thèse (cf. annexe) puis les intervenants ont argumenté en faveur ou en défaveur de l'affirmation-thèse. Les cahiers des charges PEPS et IPEP n'étant toujours pas publiés, il n'y a pas eu de retours d'expérience, ni de point d'étape sur le déploiement : les échanges sont restés théoriques.

### BIBLIO SUCCINCTE :

Toute l'actualité sur l'article 51 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patients-et-des-usagers/article-51-10918/article-51>